

**A MONSIEUR L'ABBÉ PIERRE COMET, CURE
DE LISTRAC-EN-MEDOC**

CHER MONSIEUR LE CURÉ,

Voici, en réponse à votre demande, quelques extraits de mes archives saint-laurentaises concernant la chapelle de Benon et la statue de Sainte-Catherine d'Alexandrie. (SOURCES : ABBÉ BAUREIN, *Variétés bordelaises, 1784-1786* ; Baron de MARQUESSAC, *Les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem en Guienne, 1866*; *Archives départementales de la Gironde*. Série G 639 et 649. Série H, Ordre de Malthe, carton 440 - 10 et *Registre des Visites*.)

La fondation de l'Hôpital de Benon semble avoir été très étroitement liée au souvenir de la II^e Croisade (1147-1149), à laquelle avait pris part le seigneur de Lamarque en Médoc. En souvenir de ce croisé, son fils et successeur, Garsion, seigneur de Lamarque, se trouvant de passage à Saint-Symphorien, en l'an 1154, le 8 avril, sur le chemin de Compostelle, donna - peut-être, selon l'usage du temps, n'était-ce, là, que la confirmation d'une donation plus ancienne - pour le salut de son âme et de l'âme de son père, aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, la terre de Benon et autres ténements des environs précisément désignés. Il est donc historiquement certain que l'Hôpital de Benon et sa première église datent, au plus tard, de la seconde moitié du XII^e siècle.

L'église fut érigée sous le vocable de Sainte-Catherine d'Alexandrie, pour qui les chevaliers de Saint-Jean avaient une grande dévotion. Munie d'un clocher-arcade et de cloches, sa destination comme église paroissiale est incontestable. Cette première église paroissiale, par trop exigüe, fut très vite complétée par une seconde église paroissiale, beaucoup plus vaste, Notre-Dame de Benon, aujourd'hui annexe de Saint-Laurent. Les archéologues datent celle-ci du XIII^e siècle. A noter que le cloche-arcade et les cloches restèrent attachés à l'église primitive jusqu'au XVIII^e siècle. Bel exemple du respect de la tradition. L'église nouvelle dut être construite peu de décennies après la fondation. Un document, daté de l'an 1219, mentionne une donation faite par Contors de Castelnau « à Dieu et à la Bienheureuse Marie et à la Maison de Benon et au Saint Hôpital de Jérusalem : *Deo et Beatae Mariae et domui de Benon et Sancto Hospitali Hierosolimitano* ». L'ancienne église paroissiale fut appelée désormais la Chapelle Sainte-Catherine».

Lors de la visite archiépiscopale du 13 mai 1664, la Chapelle Sainte-Catherine possède encore un autel et une « image » - lisez : une « statue » - de la Sainte. « Image mutilée » dont l'ordonnance archiépiscopale prescrit le remplacement

par un « beau tableau ». On note, dans cette ordonnance, des détails curieux, autant que prosaïques : l'autel Saint-Jean sera démoli (d'un trait de plume, l'archevêque supprime ainsi le dernier souvenir des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, fondateurs de l'hôpital et de la paroisse) ; la dévotion sera portée à l'autel de Sainte-Catherine ; la Chapelle Sainte-Catherine sera blanchie ; « défense de faire du feu dans l'église et de gêner la muraille par la fumée. Pour agrandir la sacristie, ordonnons que le grand autel et la balustrade (de Notre-Dame) seront avancés... » (ADG, Série G 639.)

Près de trois quarts de siècle plus tard, le 23 avril 1735, nouvelle visite archiépiscopale. La statue de Sainte-Catherine n'est plus mentionnée dans la Chapelle, d'ailleurs « sujette à l'interdit. » (ADG, Série G 649.)

Toutefois, le 5 octobre 1690, un inventaire mentionnait encore la statue de Sainte-Catherine en sa chapelle de Benon (*Archives départementales de la Gironde*. Série H, Malthe, Benon, 410-10). La statue a donc disparu entre les années 1690 et 1735. Ainsi, la dévotion des Médocains envers Sainte-Catherine d'Alexandrie a tenu en échec pendant plus de vingt ans l'interdit archiépiscopal du 13 mai 1664.

Qu'est devenue, dans la suite, la statue de Sainte-Catherine ? N'aurait-elle pas pris clandestinement le chemin de Listrac ? L'attachement tenace des Médocains pour la jeune Martyre nous incite à le penser !

En la Chapelle Sainte-Catherine de Benon, les Trinitaires de Saint-Laurent possédaient, sous le titre de « Chapelle de Bardouillan », un droit de chapellenie, fondé par un certain Pierre de Perganson. Cette chapellenie imposait l'obligation de célébrer, tous les ans, dans la Chapelle Sainte-Catherine, quatre messes, aux dates suivantes : le jour de l'Annonciation (25 mars), fête patronale de Notre-Dame de Benon ; le Mardi de Pâques ; le Lundi de Pentecôte ; le jour de Sainte-Catherine (25 novembre). De nombreux fidèles, venus de Benon, de Saint-Laurent, de Listrac et d'ailleurs, assistaient à ces belles cérémonies, dont l'éclat était rehaussé par la présence des religieux Trinitaires de Saint-Laurent.

Le 27 novembre 1768, un accord fut conclu entre l'abbé Baurein, au nom de l'Ordre de Malthe, le curé de Benon, religieux trinitaire, et les Trinitaires de Saint-Laurent, titulaires de la Chapelle de Bardouillan, aux termes duquel, en raison de l'exiguïté de la Chapelle Sainte-Catherine, les quatre Messes annuelles seraient célébrées désormais, non plus en l'antique chapelle, mais au maître-autel de Notre-Dame de Benon. Sans doute s'agissait-il, là, de régulariser un usage introduit depuis bien des années, depuis au moins 1735, date où la chapelle, on l'a vu plus haut, était déjà « sujette à l'interdit ». La même année 1768, à l'occasion des fêtes de Pâques, le clocher-arcade de Sainte-Catherine avait été désaffecté. Les deux « belles cloches » furent transférées sur le clocher-arcade, qui subsiste de nos jours et fut alors bâti sur le porche de Notre-Dame. En 1784, l'abbé Baurein note, dans ses *Variétés bordelaises*, que la Chapelle Sainte-Catherine « possède un clocher distinct de celui de la grande église ». Il faut donc admettre, sur le témoignage dudit abbé, que ledit clocher n'a été démoli qu'à une date plus récente.

Dès lors, la chapelle Sainte-Catherine ne fut plus d'« aucun usage » cultuel. L'ancienne église paroissiale servit de sacristie. Toutefois, afin de sauvegarder les droits acquis et de maintenir l'antique tradition, une cloison de bois délimita une surface, exiguë au maximum, qui conserva le titre, mais le titre seulement, de « Chapelle Saintc-Catherine ».

Le 1^{er} Floréal an II (mai 1794), avec le consentement du curé, la Chapelle Sainte-Catherine fut officiellement et définitivement désaffectée. La première église paroissiale de Benon fut alors transformée en Maison d'Arrêt. *Sic transit gloria...* Depuis la restauration du culte, elle sert de sacristie.

Vers le milieu du XVIII^e siècle, un document notarié mentionne la « Font Sainte-Catherine », qui n'est autre, évidemment, que la source ferrugineuse de Bernos, célèbre dans tout le Médoc. Sans doute, les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem s'étaient-ils empressés de substituer le patronage de leur chère petite sainte à celui de l'antique Divonne des barbares celtes, Source-Divine (en langue celtique, *div-ona*) dont les vertus thérapeutiques certaines expliquent, de temps immémorial, l'afflux annuel des populations, la pérennité des foires de Bernos et, finalement, les pèlerinages à Notre-Dame de Benon.

Voilà, cher Monsieur le Curé, tout ce que j'ai pu glaner dans mes vieilles paperasses, après quelque soixante ans d'hibernation. Je souhaite que cela vous aide à résoudre l'énigme de votre Sainte-Catherine de Listrac.

En terminant, puis-je me permettre de vous dire, cher Monsieur le Curé, à titre confidentiel, mon opinion personnelle ?

A mon avis, il serait vain de rechercher, dans les archives paroissiales de Listrac et de Benon, la moindre allusion au transfert de la statue de Sainte-Catherine d'une paroisse à l'autre. Ce transfert - s'il y eut, comme je le crois, transfert - dut être réalisé dans une semi-clandestinité. Il importait, au premier chef, de ménager les susceptibilités archiépiscopales ! On obtint, tout d'abord, la complicité tacite des deux curés. Celui de Benon consentit à livrer la statue interdite. Celui de Listrac autorisa le transfert. Il ne pouvait être question d'accueillir, dans l'église paroissiale de Listrac, une statue « mutilée » et, pour raison de « mutilation », expulsée de l'église paroissiale de Benon, en vertu d'une ordonnance archiépiscopale ! On imagina sans peine un biais. A l'extérieur de l'église de Listrac, auprès du porche, à la vue des fidèles qui venaient aux offices, un véritable monument fut édifié. Au sommet de ce majestueux piédestal, on jucha, hors d'atteinte, la petite statue de la Sainte égyptienne. Du haut de ce pinacle triomphal, Sainte-Catherine d'Alexandrie présiderait, désormais, aux destinées du chef-lieu de Listrac. Et son visage virginal, tourné vers le lointain, du côté de Benon, chercherait à revoir, par la pensée, la silhouette aimée de son antique paroisse !

Telle est, pour un ancien vicaire de Saint-Laurent-et-Benon, l'hypothèse la plus plausible. La seule qui mérite d'être retenue.

Puissiez-vous, au moins, cher Monsieur le Curé, après en avoir pris connaissance, lui appliquer le dicton transalpin : *Se non è vero, è bene trovato !*

Cordialement vôtre,

En la fête de Saint-Antoine l'Egyptien, ce 17 janvier 1970.

F.-Henri-A. Beauvois,
Ancien vicaire de Saint-Laurent-et-Benon,
(1909-1913).